

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 mars 2015

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2015-3-6-5

**Service consulté**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010 2013  
PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION EN MATIERE  
D'EAU POTABLE**

Résumé : Ce rapport propose de proroger d'un an, soit jusqu'au 15 octobre 2015, le délai de validité de la subvention allouée à la Commune de SICKERT pour les "Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Masevaux et Sickert", sachant que les travaux concernés par la demande de la Commune de Sickert ont bien été réalisés et les justificatifs produits avant l'échéance des CTV 2010-2013, le 15 octobre 2014.

La Commune de SICKERT a bénéficié d'une inscription dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2010-2013, pour la réalisation de travaux d'interconnexion de son réseau d'eau potable avec celui de la Ville de MASEVAUX (conduite de liaison et station de pompage). Le montant de la subvention départementale s'élève à 64 000 €, sur la base d'un taux 20 %, et d'un montant subventionnable retenu de 320 000 € HT (opération Progos AEP03769).

L'opération a été programmée par la Commission Permanente le 14 juin 2012.

Par courrier du 25 juin 2012, la Commune de SICKERT a sollicité le paiement de la subvention départementale pour les travaux réalisés, dont la part éligible s'élève à 162 600 € HT (après déduction de 45 000 € HT correspondant aux tronçons de distribution et aux branchements particuliers).

Cette demande posait problème car seule une partie (deux tiers environ) de la liaison avait été posée côté SICKERT et il restait à réaliser 450 m pour aboutir à l'extrémité du réseau de MASEVAUX, comme prévu initialement, ainsi que la station de pompage indispensable pour rendre cette liaison opérationnelle.

Ce problème n'a pas pu être réglé avant le 15 octobre 2014, date limite fixée pour l'achèvement des travaux et l'envoi des pièces justificatives dans le cadre du solde des Contrats de Territoire de Vie 2010-2013. En effet, la suite des travaux supposait une étude préalable et une convention à passer entre les trois Communes concernées de MASEVAUX, NIEDERBRUCK et SICKERT.

Par courrier du 8 janvier 2015, Monsieur le Maire de SICKERT a transmis au Département une copie de la ladite convention entre les trois Communes, signée le 22 décembre 2014.

Au vu de cette évolution positive et pour éviter de faire perdre à la Commune de SICKERT le bénéfice partiel précité de la subvention, il vous est proposé, à titre exceptionnel, de proroger le délai de validité de la subvention d'un an, soit jusqu'au 15 octobre 2015. Les travaux restant à réaliser dans le cadre de la convention signée entre les trois communes pour achever la liaison, pourront alors faire l'objet d'un examen ultérieur.

L'imputation de cette dépense est la suivante : Programme C212 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER